



BP REA

Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole Par la voie de l'apprentissage

CFA Agricole
des Territoires d'Auvergne

Contact :

Chargé de recrutement REA

Tél. : 04 71 46 26 75

Courriel : cfppa.aurillac@educagri.fr



Accompagnement au projet personnel et professionnel



Hébergement
en chambre individuelle.

Restauration
sur le site.

Débouchés et objectifs

OBJECTIFS :

Le Brevet Professionnel de Responsable d'Entreprise Agricole est un **diplôme de niveau 4** qui s'adresse à tous ceux qui ont un projet d'installation en agriculture dans différentes productions (lait, viande, maraîchage, apiculture, activité de transformation lait, viande).

Cette formation permet d'acquérir la capacité professionnelle agricole nécessaire pour prétendre au bénéfice des aides de l'État en tant que jeune agriculteur.

Cette formation permet aussi de travailler en tant que salarié agricole.

Modalités d'alternance

La formation en **apprentissage** se déroule sur deux années :

Rythme annuel :

- **17 semaines en centre soit 600 heures** selon un rythme moyen de 2 semaines par mois (de septembre à juin).
- **30 semaines en entreprise agricole.**

Rémunération, financement

Rémunération à titre indicatif en % du SMIC brut (Cantal)

	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	35 %	45 %	53 %	100%
2 ^{ème} année	45 %	55 %	61 %	100 %

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO référente.
Il n'y a pas de frais pédagogiques supplémentaires

Admission et recrutement

Conditions d'accès :

- Etre âgé de 16 ans révolus à 29 ans
- Situation de handicap : pas de limite d'âge
- Justifier d'un diplôme CAP ou avoir suivi un cycle complet de BEP ou avoir suivi une classe de seconde générale (année complète).

Recrutement :

Dossier + entretien : mars à juillet

Contenu de la formation :

Pour obtenir le BP REA,
il faut valider
les 7 unités capitalisables



Validation d'acquis
académiques possible
pour un ou plusieurs
blocs de compétences

7 Unités capitalisables = 7 blocs de compétences	Durée Heures
C 1 : Se situer en tant que professionnel C 1.1 : Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant C 1.2 : Se positionner dans les différents types d'agricultures, leur histoire, leurs fondements, leur organisation	80
C 2 : Pilotage du système de production C 2.1 : Réguler l'activité au regard de la stratégie C 2.2 : Gérer le travail	130
C 3 : Conduire le processus de production dans l'agroécosystème (option lait ou viande) C 3.1 : Combiner les différentes activités liées aux productions C 3.2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite des productions	325
C 4 : Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise C 4.1 : Porter un diagnostic sur l'entreprise à l'aide d'indicateurs technico-économiques et financiers C 4.2 : Réaliser des choix pour l'entreprise en matière fiscale et juridique	140
C 5 : Valoriser les produits ou services de l'entreprise C 5.1 : Commercialiser un produit ou un service C 5.2 : Négocier dans le cadre d'un contrat ou d'un projet collectif	70
Dont 2 UCARE* au choix :	
UCARE* C 6 (2 choix) - C 6A : Transformation des produits fermiers (option lait ou viande) - C 6B : Mettre en œuvre des activités diversifiées dans l'entreprise UCARE* C 7 (3 choix) - C 7A : Développer et maîtriser son atelier de transformation laitière - C 7B : Mettre en œuvre l'utilisation et la maintenance de matériels / engins (permet d'obtenir une attestation valant CACES) - C 7C : Communiquer en anglais à des fins commerciales	175

*UCARE : Unité capitalisable d'adaptation à la région et à l'emploi

Taux réussite 2019 : 62 %

Insertion 2019 : 80 %

Note satisfaction 2019 : 7/10

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques en salle, utilisation de supports comme l'exploitation agricole et des différents ateliers de transformation de l'établissement.
- Interventions et visites

CFPPA d'Aurillac – Route de Salers – BP 537 - 15005 AURILLAC CEDEX
Tél : 04.71.46.26.75 – Email : cfppa.aurillac@educagri.fr
Site internet : www.cfppa-aurillac.fr

04/05/2020



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION